



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 18

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} NAYLOR propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur le Plan vert et climatique (objectifs en matière de changements climatiques revus à la hausse et responsabilité ministérielle accrue)/The Climate and Green Plan Amendment Act (Improved Climate Change Targets and Enhanced Ministerial Accountability)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} NAYLOR intervient.

MM. WOWCHUK, GERRARD et LAGASSÉ, U. ASAGWARA ainsi que M. SMITH (Lagimodière) posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. WOWCHUK, LAGASSÉ et GERRARD ainsi que M^{me} la *ministre* GUILLEMARD interviennent. M. SMITH (Lagimodière) exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} MARCELINO présente la proposition suivante :

Proposition n° 3 : Appui à Dauphin par le biais de la construction d'un établissement de réhabilitation et de justice réparatrice

Attendu :

que Dauphin, la région des Parcs et les collectivités du Nord méritent des investissements, du soutien et du respect de la part du gouvernement provincial;

que le gouvernement provincial doit investir dans les collectivités rurales et du Nord afin de créer des emplois et d'assurer à celles-ci une croissance et une prospérité soutenues;

que la fermeture du Centre correctionnel de Dauphin entraînera la perte d'au moins 80 emplois, qu'elle laissera des familles sans travail ni revenu et qu'elle privera Dauphin et la région des Parcs de millions de dollars en retombées économiques;

qu'adopter une nouvelle approche à l'égard du système de justice, axée sur les raisons profondes de la criminalité et la réintégration, contribuera à assurer la sécurité des collectivités, à garantir leur prospérité et à créer des emplois de qualité;

qu'investir dans la construction d'un centre de réhabilitation globale et de justice réparatrice (aussi connu sous le nom de pavillon de ressourcement) procurerait aux personnes ayant des démêlés avec le système de justice l'aide dont elles ont besoin pour contribuer à la collectivité, comme de la formation professionnelle ainsi que des services de santé mentale et de traitement des dépendances;

que les centres de ressourcement se sont avérés efficaces pour réduire les taux de récidive, accroître la sensibilisation aux cultures et améliorer la réintégration au sein des collectivités;

que la province a annoncé, sans aucune consultation préalable auprès des travailleurs, des familles des personnes incarcérées ou du maire et du conseil municipal de Dauphin, qu'elle fermerait le Centre correctionnel de Dauphin le 31 mai 2020;

que les personnes actuellement incarcérées à Dauphin seront transférées dans d'autres établissements qui dépassent déjà leur capacité, ce qui expose à un risque accru le personnel de ces établissements et les personnes qui y sont détenues;

que le manque d'options accessibles et abordables en matière de transport rendra difficile pour les personnes incarcérées de maintenir un contact régulier avec leurs familles et leurs communautés, ce qui constitue un élément essentiel à leur réhabilitation et à leur guérison,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba dénonce la décision du gouvernement provincial de refuser de construire un nouveau centre qui viserait à améliorer la sécurité dans la collectivité et la réhabilitation dans la ville de Dauphin.

Il s'élève un débat.

M^{me} MARCELINO intervient.

M. NESBITT, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. EWASKO et GERRARD posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. MICHALESKI et GERRARD interviennent. M. NESBITT exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions/The Credit Unions and Caisses Populaires Amendment Act*;

(M. le ministre FIELDING)

(N° 27) — *Loi modifiant le Code de la route (contrôle de la circulation par des signaleurs)/The Highway Traffic Amendment Act (Control of Traffic by Flag Persons)*.

(M. le ministre SCHULER)

La présidente dépose le rapport du vérificateur général — Suivi des recommandations — daté du mois de mars 2020.

(Document parlementaire n° 15)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre SCHULER, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. WASYLIW, LAMONT et MICKLEFIELD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRAR — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Agriculture à reconsidérer les modifications visant la location de terres domaniales dans le but de créer une stratégie acceptable et satisfaisante pour toutes les parties, particulièrement pour les exploitants de ranch, à reconnaître la valeur de l'agriculture dans la province du Manitoba ainsi que celle que les agriculteurs attribuent aux terres domaniales en tant que moyen de subsistance, à comprendre le rôle important que jouent les agriculteurs dans l'économie du Manitoba et à leur permettre de prendre part aux discussions qui affectent directement leur subsistance.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître les exigences en matière de formation et de dotation en personnel à l'égard des foyers de soins personnels au Manitoba pour s'assurer que les résidents reçoivent des aliments nutritifs de haute qualité ainsi que des soins prodigués avec compassion.

M. le ministre FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension/The Pension Benefits Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le ministre FIELDING intervient.

Jeudi 5 mars 2020

M. WASYLIW et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WASYLIW, PIWNIUK, BUSHIE, JOHNSTON et GERRARD ainsi que M^{me} ADAMS interviennent.
U. ASAGWARA exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger